



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône**  
16, rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20



FINANCES PUBLIQUES

## COMITE TECHNIQUE LOCAL

Procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2020 – 2e convocation

Sont présents :

### 1. Représentants de l'administration :

#### a) Membres de droit

M. BONNET Directeur régional

#### b) Représentants de l'Administration

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Mme AMMIRATI<br>M. BOTTO<br>MME DAGUSÉ<br>M. RACOUCHOT<br>Mme CREVEL<br>M. FERNANDEZ<br>Mme MAYEUL | Pôle Pilotage et Ressources           |
| M. HUART<br>Mme BALACE   | Pôle Expertise et Service aux publics |
| M. SACRÉ   | Pôle Juridique et comptable           |

### 2. Représentants des personnels :

#### a) Membres siégeant en qualité de titulaires

|            |             |
|------------|-------------|
| Mme SOLANO | FO DGFIP 13 |
|------------|-------------|

#### b) Membres suppléants siégeant en qualité de titulaires

|       |  |
|-------|--|
| aucun |  |
|-------|--|

#### c) Membres suppléants

|       |  |
|-------|--|
| aucun |  |
|-------|--|

#### d) Membres siégeant en qualité d'expert

|       |  |
|-------|--|
| aucun |  |
|-------|--|

Le comité technique local n'ayant pas pu se réunir en 1ère convocation le 3 septembre 2020, faute de quorum, a été convoqué une seconde fois le mardi 15 septembre 2020 à 9h30 sur le même ordre du jour :

1. Présentation du budget de la DRFIP (exécution 2019 et programmation 2020) *(information)*
2. Bilan des campagnes déclaratives 2019 et 2020, et des avis 2019 *(information)*
3. L'accueil des usagers *(information et avis)*
4. Paiement de proximité *(information)*
5. Affichage des indicateurs de transparence dans les SIE et dernière vague de déploiement dans les SIP *(information)*
6. Réorganisation des secteurs d'assiette des SIP de Marseille 4/13 et de Marignane *(information)*
7. Organisation des BDV *(information)*
8. Présentation du bilan de la formation professionnelle 2019 *(information)* et du plan de formation professionnelle 2020 *(avis)*
9. Ponts naturels 2021 *(avis)*
10. Point COVID (conditions de travail) *(information)*
11. Point sur le NRP *(information)* dont :
  - Report des opérations de fusion des SPF de Marseille
  - Report des opérations de fusion des CDIF de Marseille
12. Questions diverses dont :
  - Information concernant la création du Centre de Gestion Financière au 1/04/2021

A 9h40, le président ouvre le CTL en rappelant qu'il s'agit de la 2e convocation du CTL sur le même ordre du jour.

Seul le représentant de FO DGFIP 13 siège. Le Président du CTL déplore l'absence des autres représentants du personnel et remercie Mme SOLANO de sa présence.

Mme SOLANO est donc désignée en tant que secrétaire adjoint.

Le secrétariat sera assuré par Mme MAYEUL.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, FO DGFIP 13 procède à la lecture de sa déclaration liminaire (cf. annexe 1).

Le président apporte les réponses suivantes :

- Tout d'abord, durant la crise sanitaire, la continuité du service a pu être assurée et la qualité du travail des agents et des services a été saluée tant par le ministère que par les usagers. La DGFIP a à nouveau su démontrer son efficacité.
- Aujourd'hui, les choses reprennent leur cours et le processus NRP doit se poursuivre. Les réformes sont faites par nécessité. Les métiers doivent également s'adapter aux

évolutions de la société. Le questionnement des agents est légitime, mais il n'y a pas d'inquiétudes à avoir. Il y a de nombreux points positifs même pour l'accueil.

- Il est rappelé que le volume de suppressions d'emplois n'est pas décidé localement. Paradoxalement, le NRP est un des modes d'adaptation aux moyens et aux processus qui permettront d'assurer l'avenir de notre administration.

M. HUART ajoute que les évolutions de l'accueil, notamment celles prises dans le contexte sanitaire, n'ont fait qu'anticiper le mouvement général. La DGFIP est sortie de cette crise renforcée. Les évolutions administratives ne sont pas une nouveauté mais l'accompagnement des agents est accentué.

- Le prélèvement de congés et l'attribution de primes COVID relèvent également de décisions nationales. La DRFIP s'est attachée à rechercher de la cohérence et à rester à l'écoute des chefs de service.

Mme AMMIRATI souligne que l'enveloppe disponible a été gérée au mieux, et qu'il y a toujours quelques cas isolés. Dans la mesure du possible, des contrôles seront réalisés.

Les échanges préliminaires étant terminés, M. BONNET commence l'ordre du jour.

À la demande du pôle pilotage et ressources (PPR), le huitième point inscrit à l'ordre du jour est anticipé, avec l'accord du président du CTL et de Mme SOLANO.

**8° point à l'ordre du jour : Présentation du bilan de la formation professionnelle 2019 (pour information) et du plan de formation professionnelle 2020 (soumis à avis) (cf. document CTL point n°8 et annexe)**

1. Présentation du bilan de la formation professionnelle 2019

Mme SANCHEZ, chargée de la formation initiale et continue, rappelle les points saillants de ce bilan :

- Avec un effectif de service inchangé et 220 collègues formateurs, il y a eu 1253 jours de formation en 2019, soit une diminution de 9 % en nombre de jours mais une augmentation de 21 % du nombre d'agents formés.
- La e-formation a sensiblement augmenté, notamment grâce au développement de l'offre.
- Le nombre de lauréats aux concours ayant suivi une préparation a progressé.
- Le service de formation s'est mobilisé pour organiser 8 concours plus les oraux des concours C.
- Le taux de satisfaction DIESE demeure similaire aux 3 dernières années, à hauteur de 92 %.

En 2019, le passeport de formation mis en place en 2018 pour les agents de catégorie A ayant changé de métier, a été généralisé à toutes les catégories induisant une augmentation des créations de 80 %. Ces passeports permettent un meilleur suivi des parcours de formation.

2. Présentation du plan de formation professionnelle 2020

Ce plan est sensiblement identique à celui de 2019 .

FO DGFIP 13 demande ce qu'il en est des formations en management.

Mme SANCHEZ indique qu'il y a quelques formations locales mais qu'elles sont en grande majorité organisées au niveau national. En revanche, une nouvelle offre en distanciel est maintenant proposée.

Mme AMMIRATI précise que les formations sur le management spécifique du télétravail sont gérées par la centrale et qu'elles devraient être mises en œuvre lors de la prochaine campagne de télétravail.

En l'absence d'autres questions sur le sujet, M. BONNET propose de procéder au vote concernant le plan de formation 2020 :

|                   |          |          |
|-------------------|----------|----------|
| <b>Pour</b>       |          |          |
| <b>Contre</b>     |          |          |
| <b>Abstention</b> | FO DGFIP | <b>1</b> |

L'avis du CTL est réputé avoir été donné sur ce point de l'ordre du jour soumis à vote.

**1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour : Présentation du budget de la DRFIP (exécution 2019 et programmation 2020) (pour information) (cf. document CTL point n°1 et annexe)**

Mme AMMIRATI aborde tout d'abord l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution du budget 2020 de la DRFIP.

Malgré le confinement, la continuité des missions a été assurée : l'engagement des dépenses, le paiement des fournisseurs, la reprise de la mission courrier dès le 23/03.

En collaboration avec la DISI, les PC portables ont pu être déployés.

La santé et la sécurité des agents ont été et demeurent une priorité absolue et ont engendré à ce jour :

- 80 951 € de nettoyage (y compris hors marché UGAP)
- 37 772 € de matériels de protection (masques, virucides, gels, plexiglas...)
- 11 549 € de travaux (aménagement de locaux et électriques)
- 233 397 € d'indemnités de repas

**1. Budget 2019**

Mme DAGUSÉ, responsable de la division budget-logistique-informatique, résume le document CTL relatif à la présentation du budget de la DRFIP.

Elle rappelle que le budget se compose de 2 parties :

- 90 % sont destinés aux dépenses de niveau 1, maîtrisées au niveau local,
- 10 % sont destinés aux dépenses de niveau 2, abondées au centime près par la centrale.

Les dépenses exceptionnelles sont dites de niveau 3 et font l'objet d'une dotation spécifique.

En 2019, ont été engagés :

- 13,4 M€ en AE + près de 400 000 € supplémentaires en fin d'année
- 10,6 M€ en CP + 177 000 € supplémentaires en fin d'année

44 % du budget est consacré aux dépenses immobilières et 32 % aux dépenses de fonctionnement.

Les économies se poursuivent (affranchissement et impressions principalement) et le renouvellement de 1/5 de parc informatique continue d'être assuré.

## 2. Budget 2020

La dotation s'avère plutôt satisfaisante puisque la part agent a augmenté de 4 % contre 3 % au niveau national. Elle s'élève à :

- 8,6 M€ en AE
- 9,6 M€ en CP

À ce jour, le taux d'exécution atteint 71 % en AE et 55 % en CP. Les difficultés rencontrées par la DRFIP sont liées à celles des fournisseurs. Ce 3<sup>e</sup> trimestre devrait permettre de régulariser la situation.

La programmation est quasi-identique à celle de 2019 et porte essentiellement sur des dépenses immobilières et opérations d'archives (150 000 €).

L'acquisition d'un nouvel autocom est modifiée au bénéfice d'une installation préconisée en téléphonie sur IP. Ainsi, un diagnostic préalable du réseau en câbles R6 doit être réalisé sur les sites de Borde, Saint-Barnabé et Estienne d'Orves.

Les besoins en renouvellement des PC de plus de 5 ans et d'équipement en PC portables des télétravailleurs et des personnes fragiles vis-à-vis du COVID sont couverts. En revanche, l'acquisition de nouveaux portables est dorénavant centralisée. Les besoins prioritaires du département ont été recensés et transmis.

Enfin, tous les chefs de service ont été dotés d'un équipement de visioconférence JITSU.

## **2<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Bilan des campagnes déclaratives 2019 et 2020 et des avis 2019** (pour information) (cf. document CTL point n°2)

Mme BALACÉ, responsable de la division de la fiscalité des particuliers et des professionnels, expose le document CTL n°2 et souligne les éléments suivants :

### 1. Campagne déclarative 2019

Cette campagne a été marquée par un fort accompagnement sur la mise en œuvre du prélèvement à la source PAS.

Le taux de télédéclaration a progressé de 5 points.

Pendant la campagne 2019, les flux d'accueil ont augmenté de 10 points. Cette augmentation peut être directement corrélée à la durée de cette campagne qui a été allongée de plus de 11 % par rapport à 2018 (soit 4 jours ouvrés).

### 2. Campagne des avis 2019

Cette campagne a comporté des nouveautés significatives avec la mise en œuvre du Pas et du crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR).

Toutefois, une baisse des flux d'accueil est à nouveau constatée, en cette 2<sup>e</sup> année de réforme de la taxe d'habitation.

### 3. Campagne déclarative 2020

Compte-tenu du contexte sanitaire, cette campagne s'est distinguée par l'absence d'accueil physique pendant une grande partie de la campagne. Les accueils ont progressivement rouvert à compter du 25/05 sur RDV (298 RDV) et du 22/06 en généraliste (uniquement les matins sauf le jeudi).

Cependant, dès le 20/04 jusqu'au 4/07, l'accueil numérique (+ 38 %) et téléphonique (84 265 appels décrochés et 3562 RDV téléphoniques) ont pu être assurés, avec le soutien d'agents du PCR et des BDV.

Dans ce contexte inédit, la date limite de dépôt papier a été reportée après celle de la déclaration en ligne. Ainsi, 1 200 062 déclarations ont été déposées (sur 1,2 M attendues) notamment grâce à la mise en œuvre de la déclaration automatique.

Le premier bilan de cette déclaration automatique apparaît donc positif. C'est un réel avantage pour tous les usagers dont la situation connue correspond à la réalité. Pour les usagers qui n'ont pas pensé à modifier leur déclaration avant sa validation cela générera probablement un volume de contentieux, a priori compensé par la baisse du nombre de défaillants à traiter.

Enfin, sur la campagne des avis 2020 (du 27/07 au 18/12), les principales questions jusqu'ici relevées concernent le solde de l'impôt (prélevé en 1 fois si <300 € sinon en 4 fois), les délais de paiement, et la nouvelle présentation de l'avis d'imposition.

On constate néanmoins depuis la réouverture de l'accueil physique, une baisse de 40 % des flux. La crise a poussé les usagers à prendre de nouvelles habitudes et à utiliser les autres modes de contact. Par ailleurs, les centres de contact, dont le numéro figure sur les avis, peuvent dorénavant, prendre RDV pour le compte des usagers n'ayant pas accès à [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

M. BONNET ajoute que la satisfaction des usagers est également au rendez-vous. En effet, les usagers ne se déplacent que s'ils n'ont pas réussi à nous joindre autrement, notamment au téléphone. Dès lors, ces évolutions apparaissent positives.

**3<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : L'accueil des usagers** (pour information et soumis à avis) (cf. document CTL point n°3)

Mme BALACÉ revient sur les évolutions de l'accueil des usagers durant et depuis la période de confinement.

En 2014, les modes d'accueil du public ont été harmonisés pour améliorer le service rendu aux usagers, et la fermeture du jeudi avait été décidée afin de dégager du temps pour le back-office.

Au regard contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022, de la modernisation de nos outils de la proportion importante d'accueil de réassurance, une mission nationale a été confiée à la DRFIP de Bourgogne-Franche-Comté et du département de Côte-d'Or et à la DRFIP PACA 13 sur les évolutions souhaitables de l'accueil physique.

En corollaire, les réflexions conduites par la DRFIP PACA 13 avec Antoine MAGNANT, directeur général adjoint, Grégory BERTHELOT, sous-directeur gestion fiscale des particuliers (GF-1), et le site Sadi Carnot, portent notamment sur l'harmonisation des pratiques et l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer l'accueil téléphonique.

Ces réflexions se sont accélérées et des décisions se sont imposées dans un contexte de crise sanitaire inédit. Au final, il n'y a pas d'innovation actée, mais une adaptation au nouveau contexte. Ainsi, pour tous les SIP, CDIF ou futur SGC :

- Ouverture au public toutes les matinées y compris le jeudi, de 8h30 à 12 h, ou sur RDV
- Accueil téléphonique tous les jours de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h, indépendamment des horaires d'ouverture de l'accueil physique.

M. HUART ajoute que cette décision vient formaliser ce qui se pratique depuis la crise sanitaire. L'ouverture du jeudi matin, unique réelle nouveauté, se justifie par l'obligation d'ouvrir au public au moins 18 h hebdomadaires. De fait, en ouvrant 5 matinées de 8h30 à 12 h, nous dérogeons déjà de 30 minutes à l'obligation.

Quand l'organisation du service le permet, la prise de RDV pourra être limitée à la plage du matin dès lors que le service reste rendu dans les mêmes conditions.

En attendant une harmonisation complète, les autres structures ont le choix entre conserver leurs horaires habituels ou adopter les nouveaux.

M. BONNET s'étonne de l'opposition aujourd'hui rencontrée contre l'ouverture de toutes les matinées y compris le jeudi, car les agents d'accueil de Sadi Carnot étaient plutôt favorables à la réhabilitation de l'accueil et à l'accueil sur RDV. D'autant qu'il n'y a aucunement désorganisation du service. Il semble que cette opposition relève de dispositions plus personnelles que professionnelles.

Avec l'ouverture toutes les matinées y compris le jeudi, et la réception sur RDV, la DRFIP conserve, contrairement aux autres administrations, un accueil généraliste pour les personnes qui en ont besoin (non maîtrise de langue française, exclusion numérique, handicap, personnes âgées, et situations fiscales complexes).

En outre, cette évolution assure un meilleur fonctionnement du service, un meilleur accueil du public et une meilleure organisation de l'accueil sur RDV.

FO DGFIP 13 demande comment le comptage du nombre d'usagers par jour a été effectué.

Mme BALACE indique que ce sont les agents d'accueil qui réalisent le recensement des usagers soit par l'outil ORCFA soit manuellement.

FO DGFIP 13 considère que ce comptage est très aléatoire et trouve qu'en cette période de pandémie, le moment n'est pas le mieux choisi pour prendre cette décision.

FO DGFIP 13 souhaite savoir comment se passe notre participation aux Espaces France services.

M. BONNET répond que le réseau France services semble très bien se mettre en place et fonctionner. Il ne s'agit en aucun cas de la disparition de l'accueil, juste d'une nouvelle organisation.

La direction générale poursuit ses réflexions, d'autres évolutions peuvent venir.

M. BONNET propose de procéder au vote concernant les nouveaux horaires d'accueil du public :

|                   |          |          |
|-------------------|----------|----------|
| <b>Pour</b>       |          |          |
| <b>Contre</b>     | FO DGFIP | <b>1</b> |
| <b>Abstention</b> |          |          |

L'avis du CTL est réputé avoir été donné sur ce point de l'ordre du jour soumis à vote.

**4° point à l'ordre du jour : Service paiement de proximité (pour information) (cf. document CTL point n°4)**

M. BOTTO, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources, rappelle que, dans le cadre de la disparition progressive du numéraire dans notre réseau, la mission d'encaissement des factures des usagers de la DGFIP a été confiée en 2019 aux 5100 buralistes affiliés à la Française des jeux. Ce choix se justifiait par la pré-existence d'un réseau de paiement de proximité par lecture optique d'un datamatrix.

Ce dispositif permet :

- un paiement anonymisé par carte bleue (sans limitation hors recouvrement impôts) ou jusqu'à 300 € en espèces ;
- une centralisation quotidienne des encaissements ;
- un émargement des créances dans les applications « métier » (Helios, AMD, REC) et un traitement comptable et financier automatisés ;
- un réseau de caisses pour la plupart des créances d'impôts, de fiscalité directe locale, d'amendes ou d'établissements de santé, et des horaires élargis ;
- une sécurisation renforcée de notre réseau.

Les conclusions très positives de l'expérimentation débutée en mars, dans le département du Vaucluse pour notre région, ont permis une généralisation nationale du dispositif dès le 28/07/2020.

En août, une campagne d'information a été conduite auprès des élus, du secteur hospitalier et par communiqués de presse.

Fin septembre, l'information grand public passera notamment par des affiches, flyers et écrans d'accueil mis à disposition dans les services.

Le nouveau correspondant Paiement de proximité est désigné en la personne de M. Modou DIA, responsable de la division des opérations comptables de l'État.

Enfin, le principe pourrait être élargi dès 2021 aux encaissements de régies. Un nouveau marché a été ouvert.

Il est précisé à la demande de FO DGFIP 13 que la commission forfaitaire par opération versée au buraliste s'élève à 1,50 €.

FO DGFIP 13 dénonce le retrait progressif des missions, pour une redistribution au privé.

M. BOTTO rappelle que le retrait de cette mission protège nos agents des risques de braquages.

FO DGFIP 13 fait remarquer que les buralistes sont beaucoup plus exposés que nos agents à ce genre d'agression.

**5° point à l'ordre du jour : Affichage des indicateurs de transparence dans les SIE et dernière vague de déploiement dans les SIP (pour information) (cf. document CTL point n°5)**

Mme CREVEL, chef de cabinet et responsable de la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service, expose le document CTL afférant.

Elle rappelle que la transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics est un engagement du Gouvernement qui passe principalement, au sein de notre réseau, par un affichage des indicateurs de satisfaction des usagers, calculés à la maille du service ou au niveau national.



Cette mesure qui concernait jusqu'ici les SIP, est généralisée aux SIE.

Le dispositif d'affichage sera donc déployé d'ici la fin de l'année 2020 dans tous les SIE. Les SIP recevront également de nouvelles affiches, intégrant la communication sur un 7<sup>e</sup> indicateur de qualité. Ces actions sont conduites conjointement par le Cabinet/Communication, et la référente Marianne, en collaboration avec le PESAP.

**6<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Réorganisation des secteurs d'assiette des SIP de Marseille 4/13 et de Marignane (pour information) (cf. document CTL point n°6)**

Mme AMMIRATI informe les membres du CTL qu'au 1/01/2021, les SIP de Marseille 4/13<sup>e</sup> et de Marignane réorganisent leurs secteurs d'assiette, sans impact sur les agents ni sur l'immobilier.

- Le SIP Marseille 4/13<sup>e</sup> fusionne les 2 secteurs d'assiette qui géraient jusqu'ici le 13<sup>e</sup> arrondissement en un seul, afin de mettre en adéquation les portefeuilles gérés sur leur assise territoriale. Les effectifs des 2 secteurs géraient le 13<sup>e</sup> restent inchangés et se retrouvent à l'identique sur le futur secteur fusionné.
- Le SIP de Marignane fusionne ses trois secteurs d'assiette en un seul. En effet, l'organisation en trois secteurs n'est plus adaptée à leur répartition fonctionnelle et non plus géographique.

Ces opérations seront réalisées dans RIVOLI/TOPAD à effet du 1/01/2021 pour une prise en compte dans ILIAD pour la campagne 2021.

M. BONNET ajoute que les nouvelles organisations de travail s'orientent à devenir plus transversales.

**7<sup>e</sup> point à l'ordre du jour : Organisation des BDV (pour information) (cf. document CTL point n°7)**

M. SACRÉ, responsable de la division du contrôle fiscal, présente la mise en place d'une expérimentation locale à compter du 1/10/2020 ayant pour objet la spécialisation d'une des brigades départementales de vérification (BDV) au traitement des dossiers frauduleux, complexes ou sensibles.

La 2<sup>e</sup> BDV a été choisie (au regard de l'expérience du chef de brigade et de l'implantation géographique) pour :

- flécher les dossiers frauduleux, complexes ou sensibles,
- assurer l'encadrement du ou des fraudeurs présumés,
- engager les examens de situation fiscale personnelle nécessaires.

Les objectifs de la 2<sup>e</sup> BDV ont donc été réduits en conséquence.

Pour autant, les autres BDV poursuivent leur mission répressive. Il s'agit ici d'évaluer les apports d'une telle spécialisation dans le cadre des évolutions de la lutte contre la fraude, comme cela a été le cas à la DIRCOFI Île-de-France et Sud-Est qui en ont créé une .

Un bilan sera dressé au 31/12/2021.

**9° point à l'ordre du jour : Ponts naturels 2021** (soumis à avis) (cf. document CTL point n°9)

M. BONNET indique qu'il n'y a que deux ponts naturels possibles en 2021 :

- le vendredi 14 mai 2021 (suivant le jeudi de l'Ascension)
- le vendredi 12 novembre 2021 (suivant le jeudi de commémoration de l'armistice du 11 novembre)

et propose la fermeture de la DRFIP sur ces deux journées.

Il propose de procéder au vote concernant la fermeture de la DRFIP les 14/05 et 12/11/2021 :

|                   |          |          |
|-------------------|----------|----------|
| <b>Pour</b>       |          |          |
| <b>Contre</b>     |          |          |
| <b>Abstention</b> | FO DGFIP | <b>1</b> |

L'avis du CTL est réputé avoir été donné sur ce point de l'ordre du jour soumis à vote.

FO DGFIP 13 s'abstient, car les agents devraient avoir le choix de poser ou non un congé.

M. BONNET rappelle que dans ce cas, 50 % des effectifs doivent être présents. Or, sur ces dates, cette obligation obère en réalité la liberté de choix des agents.

**10° point à l'ordre du jour : Point COVID** (conditions de travail) (pour information) (point oral)

M. RACOUCHOT, responsable de la division de l'immobilier et des conditions de vie au travail, fait un point oral sur la gestion de la crise sanitaire à la DRFIP PACA 13.

1. Durant la phase de confinement :

Les deux principales mesures qui ont été prises en urgence sont :

- La mise en place du télétravail sur les missions prioritaires (redéploiement des PC et aménagement des horaires)
- La commande de masques et gels hydroalcooliques, avec les difficultés d'approvisionnement rencontrées par tous.

La mobilisation de la division budget-informatique-logistique durant cette période est soulignée. Elle a assuré les approvisionnements sur tous les sites y compris le week-end.

En parallèle, une analyse des configurations a été réalisée avec les chefs de service en vue du déconfinement, le retour au bureau des agents et la réouverture des accueils.

2. Le plan de prévention lors du déconfinement :

Le plan de prévention a mis en place de nouveaux schémas relatifs :

- au nettoyage des locaux,
- à l'installation des agents,
- à la mise en œuvre des gestes barrières : affichage et signalétique des sens de circulation.

Les restaurants administratifs ont pu rouvrir de manière très encadrée, après avis de l'assistant et du médecin de prévention.

L'utilisation des climatisations sans recyclage d'air a été autorisée après nettoyage et désinfection des installations.

### 3. Situation actuelle avec reprise de l'épidémie :

Le port du masque est obligatoire depuis le 1/09/2020 dans tous les locaux de la DRFIP y compris lorsque la distanciation est respectée. La seule exception admise est lorsque la personne est seule dans un bureau.

Les deux délégués à la sécurité ont été désignés afin d'assurer auprès des agents un rappel des consignes, lorsque ces dernières ne sont pas correctement appliquées.

En cas de suspicion de contamination possible d'un agent, il convient de contacter le médecin de prévention qui indiquera la procédure à suivre.

Mme AMMIRATI ajoute que durant toute la période de crise les organisations syndicales et les membres du CHSCT ont été régulièrement informés par audio.

Encore aujourd'hui, des réunions hebdomadaires se tiennent tous les lundis matin pour faire le point sur les cas de COVID signalés.

Concernant les PC portables, la direction générale centralise les achats. Nous connaissons prochainement les dotations. À ce jour, les télétravailleurs et les personnes fragiles sont tous équipés.

Enfin, la procédure de vigilance et prévention mise en place sur le port du masque obligatoire dans nos locaux, qui apparaît à certains un peu trop rigide, se justifie par le souci majeur d'assurer la sécurité de tous. Ne pas porter de masque, c'est mettre en danger les autres.

Une nouvelle circulaire COVID devrait être diffusée suite au prochain CHSCT ministériel.

### **11° point à l'ordre du jour : Point sur le NRP (pour information) (point oral)**

Bien qu'il ne s'agisse pas d'opérations NRP à proprement parler, M. BOTTO informe le comité du report sur l'année 2021 des opérations de fusion des CDIF de Marseille et des SPF de Marseille initialement prévues les 1/09 et 12/10/2020.

Pour mémoire, ces opérations ont été soumises à vote au CTL du 16/01/2020 en seconde convocation (points n°1 et 2).

### **12° point à l'ordre du jour : Questions diverses**

#### 1. Information concernant la création du Centre de Gestion Financière (CGF) au 1/04/2021

M. BOTTO explique qu'il s'agit ici de fusionner en CGF, le Centre de services partagés (CSP) et le Service facturier (SFACT) assignataires du bloc 3 (soit 17 directions rattachées aux ministères économiques et financiers, sociaux, de la Culture, et du travail) afin :

- d'éviter la redondance des contrôles réalisés par l'ordonnateur (par délégation) et le comptable,
- d'avoir une vision plus globale de la chaîne de la dépense.

Les CGF sont expérimentés depuis le 1/01/2019 à la DRFIP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et, depuis le 1/01/2020, dans six autres directions assignataires du bloc 3.

Des réflexions sur la réorganisation du service sont d'ores et déjà engagées et seront présentées au CTL dès janvier 2021. Pour le confort des agents, le rapprochement physique du CSP, actuellement installé en salle de repli du 22 rue Borde, vers le SFACT, rue Liandier, pourrait avoir lieu avant le 1/04/2021 en fonction des contraintes d'installation éventuellement rencontrées d'ici là.

2. FO DGFIP 13 signale que la climatisation du 1<sup>er</sup> étage ne fonctionne plus.

La DICT n'était pas informée du problème et le prend en charge.

En l'absence d'autres questions diverses, M. BONNET annonce que le prochain CHSCT se tiendra le 6/10/2020 et un CTL sera convoqué le 15/10/2020 pour traiter des opérations NRP.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. BONNET lève la séance à 12h35.**

Le 30 novembre 2020

Le président



F. BONNET

Le secrétaire



N. MAYEUL

Le secrétaire-adjoint



M-L. SOLANO